

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2023-177

**Marché de curage, désamiantage et démolition des ouvrages sis
au 17 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance**

LE MAIRE

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHRISTIAN DEMUYNCK

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le projet futur de création d'une liaison piétonne verte entre le marché et la rue du Général de Gaulle,

Considérant le projet de déconstruction des ouvrages sis au 17 rue du Général de Gaulle pour réaliser cette liaison,

Considérant que les travaux de démolition portent sur le curage, le désamiantage, et la déconstruction des bâtiments, de la végétation et des aménagements extérieurs, des réseaux abandonnés et ouvrages enterrés, y compris l'évacuation de la totalité des matériaux et de la remise en état de l'emprise chantier et des avoisinants,

Considérant la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur le BOAMP et www.maximilien.fr le 20 février 2023,

Considérant que les sociétés MELCHIORRE, TERSEN et MARTO ont remis une candidature et une offre,

Considérant que l'ensemble des offres remises est arrivé dans les délais et est conforme,

Considérant la phase de négociation lancée par courriel en date du 19 mai 2023 auprès de l'ensemble des candidats,

Considérant que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la société MELCHIORRE, sise 10 Avenue Réaumur à CLAMART (92142) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

Vu le budget communal,

DECIDE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 26 / 01 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20230606-DM-CAM-2023177-AR
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Article 1 : De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant le curage, désamiantage et démolition des ouvrages sis au 17 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance avec la société MELCHIORRE sise 10 Avenue Réaumur à CLAMART (92142), pour un montant de 185 500 € HT soit 222 600 € TTC.

Article 2 : Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal.

Article 3 : Précise que le marché sera conclu avec le titulaire, à compter de la notification, pour une durée de 4 mois incluant la préparation de chantier.

Article 4 : Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 5 : Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 06/06/2023



Christian DEMUYNCK

Maire

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 26 / 01 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20230606-DM-CAM-2023177-AR
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023